



**Décision portant nomination du jury pour le concours interne de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle A (Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement), emploi-type Technicien-ne en environnements géo-naturels et anthropisés, session 2026, dans l'académie de MONTPELLIER.**

Le président de l'Université de Montpellier,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 8 avril 2026 fixant les dates et modalités d'organisation des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale dans l'académie de MONTPELLIER, au titre de l'année 2026 ;

## DÉCIDE

Article 1 : Sont nommés membres du jury pour le concours interne de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle A (Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement), emploi-type Technicien-ne en environnements géo-naturels et anthropisés, au titre de l'année 2026, dans l'académie de MONTPELLIER :

Madame BEC Béatrice, maîtresse de conférences de classe normale, présidente, Université de Montpellier, Montpellier.

Monsieur BRUNET Frédéric, ingénieur de recherche hors classe, expert, École normale supérieure de Lyon, Lyon.

Monsieur LASSERRE Bernard, ingénieur d'études de classe normale, Université de Bretagne Sud, Vannes.

Monsieur MARCHAND Pierre, ingénieur d'études de classe normale, Institut de recherche pour le développement, Montpellier.

Madame VAILLÉ Alexia, ingénieure d'études de classe normale, Centre national de la recherche scientifique Occitanie Est, Montpellier.

Madame FARCY Emilie, professeure des universités de 2ème classe, suppléante, Université de Montpellier, Montpellier.

Article 2 : Le Directeur Général des Services de l'Université de Montpellier est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 28/05/2026

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services

Bruno FABRE